

APPEL A PROJETS 2022 Bon à savoir

Informations utiles avant de se lancer :

- Il est indispensable de consulter le règlement d'octroi des subsides avant de compléter une demande de financement.
- Une association, même si elle déploie ses activités sur plusieurs sites, ne peut présenter qu'une seule demande de soutien par campagne.
- Une association qui a bénéficié d'un soutien de CAP48 ne peut pas solliciter un financement à la campagne suivante pour le même site. Par contre, elle peut déposer un dossier pour un autre site d'exploitation. Le délai pour le dépôt d'une nouvelle candidature pour un même service est de trois ans à compter de l'année d'introduction du projet (hormis les soutiens d'urgence tels que les appels à projets Covid, inondations, Ukraine), pour autant que l'association ait utilisé les fonds octroyés lors d'un financement antérieur. Pour l'appel à projets 2022, il faut donc que le projet antérieur date de <u>2019</u> au plus tard.
- L'association ne peut pas rentrer plusieurs demandes de financement, au cours d'une même année, via les appels à projets CAP48 et Viva for Life. Elle peut également introduire un dossier dans le cadre du LabCAP48 with CBC, pour peu qu'il ne s'agisse pas du même projet.
- Les demandes sont non-exclusives, c'est-à-dire qu'une même demande peut porter sur plusieurs types de financement : investissements immobiliers, acquisition d'un véhicule et soutien au développement d'un projet pédagogique.
- Les demandes de financement destinées à des projets pédagogiques peuvent s'étaler sur une période de 2 ans.
- Seules les demandes d'au moins 10.000€ seront examinées par le jury (excepté lorsqu'il s'agit d'une demande relative à l'achat d'un véhicule VW de type Caddy pour lequel un forfait de 8.000 € est octroyé dans le cas d'un avis positif du jury et du Conseil d'Administration de CAP48).
 - Si votre demande est inférieure, vous pouvez rentrer un dossier via LabCAP48 with CBC.

Tout dossier incomplet ne sera pas présenté au jury. L'asbl aura la possibilité de compléter son dossier suite à <u>un seul rappel par mail</u> de CAP48. Par la suite, le dossier sera <u>annulé</u>.

Procédure de sélection :

Les dossiers seront analysés par un jury qui accordera une attention prioritaire, mais non exclusive, aux critères suivants :

- Contribution du projet à l'intégration sociale et au développement de l'autonomie des personnes concernées ;
- Plus-value du financement CAP48 dans le développement des personnes bénéficiaires ;
- Aspects novateurs du projet, de même que sa réplicabilité et son effet multiplicateur ;
- Travail en réseau ;
- Avis des usagers ;
- Faisabilité du projet sur les plans financiers, techniques, matériels et organisationnels ainsi que l'impact sur la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Participation active de l'association demanderesse au bon déroulement, à la visibilité des actions promotionnelles et de communication de l'opération ainsi qu'à une contribution effective à la campagne de vente des post-its CAP48;
- Remise d'un dossier complet.

Les candidatures retenues pour les projets pédagogiques cofinancés seront annoncées dans le courant du mois de janvier 2023. En ce qui concerne les autres types de projets, la sélection sera annoncée en avril 2023.

Les données (y compris la vidéo relative à l'avis des personnes en situation de handicap ou des enfants/jeunes en difficulté) que vous insérez dans votre dossier de candidature ne seront accessibles qu'à vous, l'asbl CAP48 et le jury CAP48 chargé de décider des projets retenus pour financement.

Un effort de solidarité de l'ensemble des partenaires de CAP48

Pour garantir un financement aux asbl, l'association qui demande un financement de CAP48 s'engage à participer activement à cette mobilisation collective au sein du réseau des bénévoles. L'association participera donc activement à la campagne de vente l'année de la demande de financement ainsi que les 3 années qui suivent, si elle obtient un financement. Les responsables des régions CAP48 cautionneront la mobilisation effective des associations.

CAP48 encourage les associations à participer activement à la campagne de vente des postit CAP48 au risque de ne pas être reprises pour financement en cas d'arbitrage.

Les dossiers doivent être complétés de manière électronique via le site www.cap48.be pour le jeudi 28 juillet 2022 à 23h59.

CONTACTS CAP48

Isabelle Gilbert (responsable Appels à projets) 02 737 29 42 ou igi@rtbf.be
Evelyne Ruelle (chargée de projets Appels à projets) 02 737 48 56 ou evru@rtbf.be
Marie Raskin (manager Appels à projets) 02/737 48 20 mrsk@rtbf.be